

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 09 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le neuf juin à 20h00,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Etaient présents : Jean-Luc CHANUT, Christian LABOURET, Christian STALPORT, Aurélie BESANCON, Romain JONON, Vanessa BASSEUIL, Nathalie MENUT, Anne-Marie SAINT-MARTIN, Stéphanie BOUVARD-LOLIGNIER, Bernard GUITTAT, Stéphane PEGON, Frédéric BUTTET, Christophe VERMOREL, Alexandre LACROIX

Etaient excusés : Michelle CORRE ayant donné pouvoir à Christian LABOURET

Secrétaire de séance : Aurélie BESANCON

Secrétaire de Mairie : Ingrid BONNETAIN

Point 1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 08 avril 2016.

Le Maire demande si chacun a pris connaissance du compte-rendu de la précédente réunion.
En l'absence de remarques, le Maire déclare le compte-rendu adopté à l'unanimité.

Point 2 : Approbation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale pour la fusion des communautés de communes du Pays Clayettois et Sud Brionnais.

Le Maire informe le conseil municipal que le Préfet a adressé le 14 octobre 2015 aux conseils municipaux et aux conseils communautaires des communautés de communes du Pays Clayettois et Sud Brionnais le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de Saône-et-Loire prévoyant la fusion de celles-ci.

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), éclairée des avis rendus par les assemblées délibérantes, a émis un avis favorable à ce projet lors de sa séance du 1^{er} février 2016.

Ainsi le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de Saône-et-Loire, qui a fait l'objet de l'arrêté préfectoral N° DRCL-BCC2016-089-029 du 29 mars 2016, prescrit la fusion des communautés de communes du Pays Clayettois et Sud Brionnais. Ce document est consultable sur le site internet des services de l'état de Saône-et-Loire à l'adresse suivante : <http://www.saone-et-loire.gouv.fr/le-schema-departemental-de-cooperation-a4576.html>

En application de l'article 35-III de la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le Préfet nous a adressé l'arrêté portant projet de périmètre d'une nouvelle communauté de communes issu de la fusion des communautés de communes du Pays Clayettois et Sud Brionnais.

A compter de la date de notification du courrier reçu en mairie (c'est-à-dire le 21/04/2016), le conseil municipal de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf dispose d'un délai de 75 jours (c'est-à-dire jusqu'au 05/07/2016) pour se prononcer sur cette mesure. A défaut de délibération prise dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Le conseil municipal de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf adopte, à l'unanimité, le projet de périmètre d'une nouvelle communauté de communes issu de la fusion des communautés de communes du Pays Clayettois et Sud Brionnais

Point 3 : Renouvellement des Contrats à Durée Déterminée des deux agents affectés à l'école, à la surveillance de la cantine, à la garderie et aux activités périscolaires.

Les contrats à durée déterminée des agents non titulaires affectés à l'école (Anne-Cécile BERERD et Anne-Marie CHETAIL) arrivent à échéance le 30 juin 2016. Le Maire propose de les renouveler.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler à l'identique les contrats à durée déterminée d'Anne-Cécile BERERD et Anne-Marie CHETAIL.

Point 4 : Délibération pour l'emprunt concernant la construction de la Cantine/Garderie.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a contacté différents organismes bancaires pour obtenir une proposition d'emprunt pour la construction du bâtiment cantine-garderie et activités périscolaires notamment et pour les projets d'investissements 2016.

Il a sollicité ces organismes pour un emprunt de 400 000.00 € sur 15 et 20 ans.

Il présente au conseil municipal les tableaux de comparaison suivants :

Emprunt de 400 000 € Durée 15 ans

	Crédit Agricole	Caisse d'Epargne	Banque Populaire	C D C
Taux	1,32 %	1,41 % Annuelle 1,38 % Trimestrielle	1,50 %	Pas de proposition à 15 ans
Echéance annuelle	29 568,78	29 772,87	29 977,74	
Echéance trimestrielle	7 359,39	7 391,91	7 451,75	
Intérêts totaux Echéances annuelles	43 531,64	46 593,05	49 666,10	
Frais de dossier	0,10 % 400 €	0,15 % 600 €	0 % 0 €	
Remboursement anticipé	2 mois d'intérêts + Ind. Actuarielle	Ind. actuarielle	Mini : 5% du K remboursé	

Emprunt de 400 000 € Durée 20 ans

	Crédit Agricole	Caisse d'Épargne	Banque Populaire	C D C
Taux	1,55 %	1,66 % Annuelle 1,64 % Trimestrielle	1,75 %	1,75 % Livret A + 1 %
Echéance annuelle	23 413,29	23 667,41	23 876,49	NON
Echéance trimestrielle	5 824,58	5 874,90	5 931,12	5 931,12
Intérêts totaux Echéances annuelles	68 265,81	73 348,20	77 529,80	
Frais de dossier	0,10 % 400 €	0,15 % 600 €	0 % 0 €	0,06 % 240 €
Remboursement anticipé	2 mois d'intérêts + Ind. Actuarielle	Ind. actuarielle	Mini : 5% du K remboursé	K. x Nb années x 0,35 %

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition du crédit agricole et de contracter un emprunt de 400 000.00€ sur 20 ans.

Il autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Point 4 BIS : Délibération concernant la garantie de l'emprunt des repreneurs du Vival.

Le Maire informe le conseil municipal qu'un jeune couple est intéressé pour reprendre le multiservices VIVAL. Il fait part de leur mail reçu en mairie dans lequel le jeune couple d'une vingtaine d'années sollicite une aide de la commune. Le jeune couple souhaiterait que la commune de St Maurice se porte garante de leur emprunt.

Dans le cas des garanties d'emprunt, une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public.

La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

La quotité maximale susceptible d'être garanti par une collectivité sur un même emprunt est fixée à 50% ; un emprunt ne peut être totalement garanti par une collectivité.

Certains membres du conseil municipal soulèvent le manque d'informations sur ce dossier. Ils auraient souhaité avoir plus d'éléments avant de se prononcer.

Le conseil municipal décide à 10 voix pour et 5 abstentions d'accéder à cette demande de garantie d'emprunt.

Point 5 : Départ à la retraite d'Annie FOURNEL, Directrice de l'école.

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'après 25 années de service, Annie FOURNEL, Directrice de l'école de St Maurice part à la retraite cette fin d'année scolaire.

Point 6 : EHPAD de St Maurice : Informations sur les projets.

Le Maire informe le conseil municipal du projet de fusion des services administratifs et comptables des EHPAD de Coublanc, Chauffailles et St Maurice au 1^{er} janvier 2017.

Point 7 : Ligne Paray-Lyon : Train des élus.

Le Maire informe le conseil municipal que l'association Adélifpaly propose d'organiser un événement « TRAIN des ÉLUS » (regroupant les élus et les acteurs économiques majeurs souhaitant se joindre aux élus) pour début octobre 2016. Afin de valoriser et de montrer leur attachement à cette ligne, l'importance de la conserver et de la développer, ils proposent de participer à ce Train des élus. Ce train serait l'occasion de regrouper tous les maires et/ou représentants des communes présentes sur le bassin de circulation de la ligne Nevers/Paray/Lyon, ainsi que des acteurs économiques. Le principe serait d'emprunter un train circulant le matin de Nevers à Lyon avec invitation de tous les médias pour un petit-déjeuner à bord et séance photo, puis visite à la région. Ils prévoient pour cela une réunion d'organisation dans le courant du mois de septembre et aimeraient connaître d'ores et déjà les souhaits d'implication et leur motivation à participer à cet événement. Ils proposent 4 dates : mardi 4, jeudi 6, mardi 11 et jeudi 13 octobre 2016. L'horaire du Train des élus et la date choisie vous seront communiqués ultérieurement et lors de la réunion d'organisation.

Le conseil municipal décide à l'unanimité qu'une délégation du conseil municipal de St Maurice participera à cet événement nommé « Train des élus ».

Point 8 : Questions diverses.

- Le Maire indique au conseil municipal que le recensement de la population de St Maurice aura lieu en janvier-février 2017. L'INSEE demande que soit recruté le coordonnateur communal par arrêté du Maire. Il est décidé de nommer Mme Ingrid BONNETAIN, secrétaire de Mairie. Il conviendra plus tard de nommer un agent recenseur.
- Le Maire indique qu'il convient de fixer une réunion pour étudier la carte proposée par le cabinet d'études concernant le PLU. Cette réunion est fixée au jeudi 16 juin à 18h30.
- Il indique que le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 21 juin à 18h30.
- Il informe le conseil municipal qu'un couple de jeunes va reprendre « Le Bistrot » en gérance au 1^{er} juillet 2016.
- Christian LABOURET informe le conseil municipal que l'entreprise Thivent a reculé avec un camion dans la table de pique-nique qui était située sur le parking du tennis.
- Il souligne aussi qu'il y a énormément d'herbe vers le terrain de basket, le talus du foot et les environnements du stade et qu'il conviendrait de le signaler aux agents.
- Il indique également qu'il convient de retrouver les responsables de chaque classe de conscrits car les relevés de banque arrivent en mairie et ne peuvent être remis et si les comptes restent inactifs pendant plusieurs années, la banque les ferme et l'argent est perdu.
- Bernard GUITTAT informe le conseil municipal qu'une réunion de concertation s'est tenue le 25 mai sur les nuisances autour de la Base ULM de Baudemont. Le Club ULM a confirmé sa volonté de limiter les nuisances sans forcément restreindre l'activité. Aussi le club prépare un projet de Charte de

l'environnement, proposé par la Direction de l'aviation civile, et recherche, si possible dans notre canton, un autre terrain, (plat, d'une longueur de 350m minimum, sans lignes électriques...renseignements au 0664444796).

- Vanessa BASSEUIL signale que la table de pique-nique située vers l'agorospace est régulièrement déplacée et qu'elle se situe sur la butte dans la pente et que cela peut s'avérer dangereux si un enfant monte dessus alors qu'elle n'est pas très stable. Elle demande s'il n'y aurait pas possibilité de la fixer au sol.
- Stéphane PEGON demande où en est la pose du Miroir au carrefour des Ecorchets. Un catalogue lui est remis pour choisir quel matériel prendre.
- Il signale également que la vitre de l'éclairage de l'abri bus de Bachet a été cassée volontairement avec un caillou et il est convenu que Christian LABOURET fournisse un plexiglas épais pour la remplacer.
- Il demande également s'il est possible de solliciter un arrêt de bus sur la commune pour le lycée Wittmer à Charolles. Une demande a déjà été adressée au Conseil Départemental de Saône-et-Loire qui a répondu qu'il fallait un minimum de 4 enfants pour pouvoir accéder à cette demande alors que nous n'en avons que 3. Il est également souligné que certains enfants ont fait le choix d'être interne pour une meilleure qualité de vie et limiter les trajets et si un arrêt de bus venait s'implanter sur la commune, ceux-ci ne seraient plus prioritaires pour l'internat.
- Christian STALPORT indique que la plantation des fleurs est faite.
- Frédéric BUTTET demande où en est la validation du devis des travaux de voirie dans les chemins communaux : il lui est répondu que tant que la commune n'a pas reçu l'autorisation de démarrer les travaux, elle ne peut signer le devis sous peine de perdre les subventions. Une relance sera effectuée auprès du conseil départemental pour savoir où en est le dossier.
- La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le jeudi 07 juillet 2016 à 20h00.

La séance est close à 23h00.